



DECISION

Objet : Signature du marché N°2022-04 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la sécurisation de l'accès au site de l'Eco pôle

Le Président du Sitom Sud Gard,

VU les articles L.2122-22, L2122-23 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Comité Syndical en date du 29 octobre 2020 donnant délégation à Monsieur le Président, pendant la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, fournitures et services d'un montant inférieur aux seuils de procédure formalisée en vigueur ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quel que soit le pourcentage d'augmentation, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le dossier de consultation des entreprises publié le 01 avril 2022 sur le site du Sitom Sud Gard, lançant la concurrence ;

CONSIDERANT la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour assurer cette mission ;

CONSIDERANT le choix du représentant du pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché à la Société CAP INGE, 1950 avenue du Maréchal JUIN- Bât A- Le Polygone, 30900 NIMES, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse ;

DECIDE

Article 1 : De confier la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la sécurisation de l'accès au site de l'Eco pôle à la SARL CAP INGE, 1950 avenue du Maréchal JUIN- Bât A- Le Polygone, 30900 NIMES pour un montant de 84 975 € € HT correspondant à 5,15 % du montant des travaux estimé à 1 650 000 € HT.

Article 2 : le forfait définitif de rémunération sera fixé selon les conditions définies au CCP.

Article 3 : Que la présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs et fera l'objet d'un compte rendu lors du prochain Comité syndical.

Article 4 : La Directrice Générale des Services et le Comptable public de la Trésorerie de Nîmes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente décision.

Fait à Nîmes le 25 avril 2022.

Le Président du SITOM SUD GARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20220425-DEC2022-04-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation






Richard TIBERINO